

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE QUINZE et le 24 SEPTEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 18 SEPTEMBRE 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Bruno CASSEN - Bernard DUPOUY - Pascal DAGES - Mmes France POUDEX - Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mmes Elisabeth BONJEAN jusqu'à 18 h 40 - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - M. Eric DARRIÈRE jusqu'à 18 h 40

#### POUVOIRS :

Mme Elisabeth BONJEAN donne pouvoir à M. Gabriel BELLOCQ jusqu'à 18 h 40 (présente pour le vote de la délibération n°8)

Mme Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD

Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI

M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR

M. Eric DARRIÈRE donne pouvoir à Marie-Constance BERTHELON jusqu'à 18 h 40 (présent pour le vote de la délibération n°8)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

#### **OBJET : MATERIEL DE PEAGE POUR PARCS DE STATIONNEMENT (FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE) : AVENANT N° 4 AU MARCHÉ N°2012-20**

Par délibération n° 5 en date du 12 septembre 2012, le Conseil Municipal a attribué le marché n° 2012-20, relatif à la fourniture, l'installation et la maintenance de matériels de péage pour les parkings Chanzy et des Berges, à la société SCHEIDT ET BACHMANN (93800 EPINAY-SUR-SEINE) pour un montant global de 392 638,70 € HT. Après conclusion de trois premiers avenants, le montant global du marché a été ramené à la somme totale de 301 633,50 € HT.

Depuis le début d'exploitation des équipements péagers des parkings, de multiples dysfonctionnements ont été relevés, dont la récurrence et l'importance ont conduit la Ville à exiger le remplacement intégral des matériels défectueux, avec quelques adaptations techniques nécessitant de conclure un avenant.

Après de multiples interventions de la société titulaire du marché, la majeure partie de ces dysfonctionnements a été résolue.

Subsistent toutefois quelques anomalies dont les réparations ne seront plus couvertes par la garantie contractuelle, initialement conclue pour une durée de deux ans.

Le représentant de la société SCHEIDT ET BACHMANN a alors proposé de prolonger sans surcoût ce délai de garantie pendant une durée de 6 mois, éventuellement reconductible pour une période de même durée en cas de dysfonctionnements persistants.

Cette modification de la durée contractuelle de garantie doit faire l'objet d'un avenant.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR VINCENT NOVO, CONSEILLER MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 4 au marché n° 2012-20, ainsi que tout acte ou document afférent.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20150924-16-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Conseiller départemental des  
Landes**

*Affichée le : 25 Septembre 2015*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».